

COMMUNE D'ANSACQ

Nombre de conseillers en exercice : 10	Présents : 7	Absents : 3	Votants : 7
Date de convocation 30 décembre 2021	Date de réunion : 5 janvier 2022		

L'an deux mille vingt-deux, le cinq janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'ANSACQ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine MARIENVAL, Maire.

Présents : MARIENVAL C. ; BRULÉ P. ; VAN DEN HOVE N. ; MILLET D. ; GROSPEAUD L.; DELFORGE J.M.; FOULLOY H.

Absents : LECAT K.; IDASIAK D. ; BOUCLET V.

Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2021

Secrétaire de séance : Laurence GROSPEAUD

1) DECLARATION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE 65 :

Vu l'insuffisance de crédit au compte 6558 (frais de scolarité) de 1 653.12 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité ;

- De prendre dans le compte 6218 (autre personnel extérieur) la somme de 452.04 €
- Dans le compte 6225 (indemnité au comptable) la somme de 309.42 €
- Dans le compte 6232 (fêtes et cérémonie) la somme de 881.66 €

Pour un total de 1 643.12 €

2) DECLARATION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE 12 :

Vu l'insuffisance de crédit au compte 6531 (indemnité des élus) de 2 252.18 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité ;

- De prendre dans le compte 615232 (entretien réparation réseaux) la somme de 2 252.18 €

3) PROJET DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LES BATIMENTS PUBLICS :

Madame le Maire souhaite réduire la facture d'électricité des bâtiments administratifs de la commune : 10 rue Bertrand et 125 grande rue par l'installation de pompes à chaleur. La facture d'électricité de ces bâtiments a doublé par rapport à 2020.

Madame le Maire a demandé un devis estimatif pour l'équipement des bâtiments administratifs en pompes à chaleur à la société ELECTRICITE DU THELLE : le devis est de 6 680.00 € HT pour le bâtiment du 125 grande rue et de 11 490.00 € HT pour le bâtiment du 10 rue Bertrand

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité, d'adopter la proposition de Madame le Maire

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE PROJET DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
Décide,

A l'unanimité, de demander l'aide aux communes du Département pour le projet de travaux d'économie d'énergie des bâtiment administratifs de la commune par l'installation de pompes à chaleur sur les 2 bâtiments : 10 rue Bertrand et 125 Grande rue pour un montant global des travaux de 18 170.00 € HT.

5) DEMANDE D'AIDE A L'ETAT (DETR) 2022 POUR LE PROJET DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

De faire une demande d'aide pour l'année 2022 auprès de l'Etat par la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)), pour le financement du projet d'installation de pompes à chaleur pour équiper les 2 bâtiments administratifs de la commune : 10 rue Bertrand et 125 Grande rue, afin de diminuer la facture énergétique pour un montant global de travaux de 18 170.00 HT.

6) PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité,

Le plan de financement du projet de travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments administratifs de la commune comme suit :

MONTANT ESTIMÉ	DETR 40%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 38%	FONDS PROPRES 22%
18 170.00 €	7 268.00 €	6 900.00 €	4 002.00 €

7) ÉLECTION DU SUPPLÉANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA THELLOISE :

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
Après avoir noté les candidatures,
Vote à l'unanimité,

Pour la candidature de Madame Laurence GROSPEAUD au poste de suppléante de Madame le Maire au conseil communautaire de la communauté de communes Thelloise.